



Bulletin
d'informations
municipales
n°20
Janvier 2017

DOSSIER: PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de notre commune sera bientôt remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette démarche prend du temps : environ deux ans entre la décision du Conseil municipal de le lancer et le moment où il devient exécutoire.

Notre dossier vous permettra de mieux comprendre les différentes étapes de cette transformation ainsi que son rôle essentiel dans l'aménagement futur de notre village.

pages 7 à 9

SOMMAIRE

2 CADRE DE VIE

- Mise en souterrain des réseaux secs Chez Maréchal et Chez Bestia
- Viabilité hivernale
- Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!
- Chiens errants
- Le problème des chats libres

4 ETAT CIVIL

- Naissances, mariages et décès

URBANISME

- Permis de construire et déclarations préalables

5 INTERCO

- Travaux d'assainissement Chez Bedonnet

VIE ASSOCIATIVE

- Illumination de l'arbre de Noël de l'école

6 VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

- Une petite attention pour nos aînés favis
- Logements communaux et logements aidés
- Grand Bal folk des écoles

7 DOSSIER

- Mieux comprendre la révision de notre PLU

10 LES INCONTOURNABLES

- Les derniers événements de la commune

11 PORTRAIT

- Fernand BOUCHET a été fait maire honoraire
- Marion LUPKINS

12 VIE QUOTIDIENNE, SAVOIR-VIVRE

- Le tri et nous
- Déclaration de ruches
- Echinococcose alvéolaire
- Influenza aviaire

16 AGENDA

- Manifestations à venir
- Des animations pour toute la famille

EDITO

Chères faves, chers favis,



Cette année 2017 va être importante pour l'avenir au niveau national avec deux élections majeures : les présidentielles et les législatives. Je profite de cette tribune pour vous encourager à vous exprimer au travers le suffrage universel car même si le contexte global est terne, la renonciation peut amener à la déception.

Dans la même ligne et de manière positive, cette année, ce sont dix-sept jeunes de Villy-le-Bouveret qui vont obtenir leur carte d'électeur et vont pouvoir ainsi voter pour la première fois.

Au niveau communal, cette année verra, je l'espère, l'aboutissement de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui dessinera, pour les prochaines vingt années, notre cadre de vie et la solidarité du territoire, comme vous pourrez le lire plus loin dans ces colonnes.

Vous découvrirez également notre nouvelle recrue communale, Marion LUPKINS à qui je souhaite la bienvenue à Villy-le-Bouveret. Elle vient étoffer l'équipe municipale suite à l'ouverture de la garderie et au développement de notre secteur périscolaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous, en saluant les nouveaux arrivants, une année pleine de santé, de joie... et que beaucoup de petits bonheurs simples égayent vos journées à venir.

Bonne année à toutes et à tous.

Le Maire

Jean-Marc BOUCHET

MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX SECS CHEZ MARECHAL ET CHEZ BESTIA

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont débuté en novembre de cette année. Ils s'inscrivent dans la continuité de la volonté d'amélioration du cadre de vie et de sécurité des usagers.

Au terme de cette opération, 95 % des réseaux communaux seront enterrés. Le programme continue et une étude est en cours pour finaliser les dernières bretelles secondaires dans les années à venir.

Sont concernées par ces travaux :

► **la moyenne tension:** 20 000 volts qui résultent d'une convention tripartite entre ERDF, Menthonnex-en-Bornes et Villy-le-Bouveret qui permettra de relier les transformateurs du territoire entre eux. Les communes prennent en charge l'enfouissement et ERDF le câblage et sa mise en route;

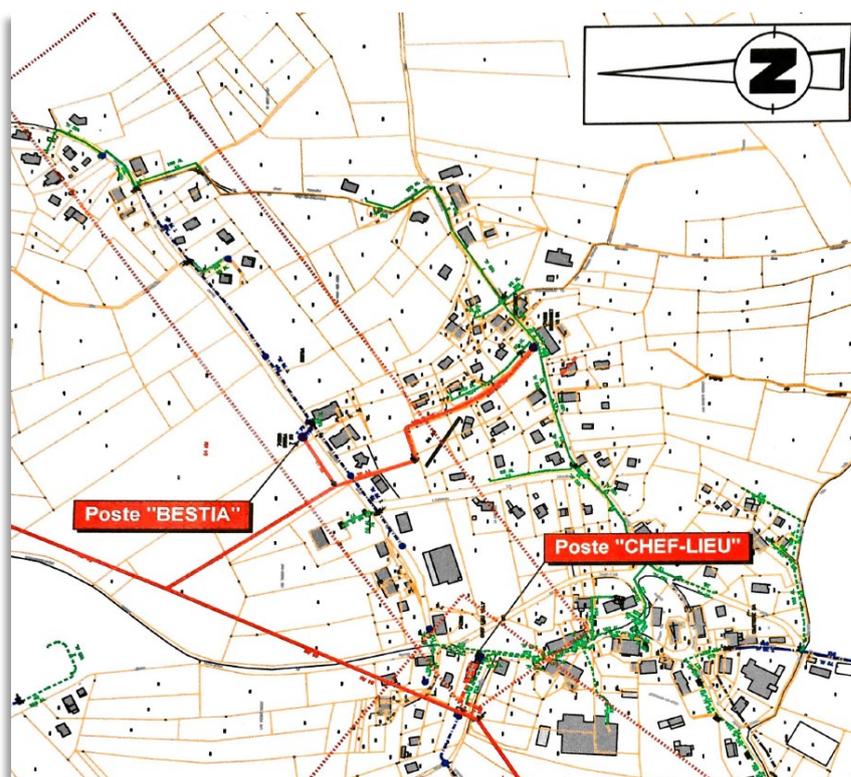
► **la basse tension:** (220/320 volts), c'est elle qui alimente les habitations et mène l'énergie aux particuliers;

► **le réseau France Telecom** qui distribue les lignes télépho-

niques aux usagers;

► **la fibre optique** par l'installation de l'infrastructure en tube depuis la RD 27 en bas de Menthonnex-en-Bornes et qui permettra à l'entreprise TUTOV, d'installer la fibre optique principale dans ces fourreaux;

Extrait du plan réseaux du SYANE



► **l'éclairage public** avec une nouvelle implantation et un équipement de candélabres similaires visuellement à ceux en place actuellement chemin de la Léchère et chez Bedonnet mais avec des sources lumineuses plus économes en énergie et un meilleur rendement lumineux.

VIABILITE HIVERNALE

La convention de déneigement avec l'entreprise DESBIOLLES arrivant à son échéance en 2016, la commune a lancé un appel d'offres auquel plusieurs entreprises ont répondu.

C'est Jean-François FALCONNET, agriculteur de Villy-le-Bouveret qui a été retenu et c'est sur lui

désormais que nous comptons pour assurer les bonnes conditions de circulation des véhicules et pour la sécurité de tous les usagers sur la chaussée communale.

Nous le remercions par avance pour ce travail de service public et pour sa réactivité face aux intempéries.



Nous vous rappelons qu'en vertu de l'arrêté municipal n° 3/2010 et ceci dans le but de faciliter les opérations de déneigement, il est interdit

de se garer le long des accotements des voies et des chemins communaux du 15 novembre au 15 avril.

En cas de non-respect, la commune se verra dans l'obligation

de faire enlever les véhicules par la fourrière.

Merci de respecter cette consigne pour la sécurité de tous.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté.

► Protégez les accès

Installez des équipements adaptés et agréés (portes, volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).

► Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la

référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

► Soyez vigilant

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès. Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

► Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et

adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

► En cas d'absence

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

CHIENS ERRANTS

Lors du dernier conseil d'école, plusieurs plaintes de parents d'élèves de Villy-le-Bouveret et de Menthonnex-en-

Bornes sont remontées sur la présence dérangeante de chiens errants dans les espaces ludiques, les locaux



de l'accueil de loisirs ainsi qu'au tour du groupe scolaire.

Certains enfants ont été effrayés par l'attitude de ces animaux.

Les enseignants ont également attiré l'attention de la commune à ce sujet en précisant que certains enfants avaient été terrorisés. Sans compter les problèmes d'hygiène liés aux excréments.

Compte tenu de cela, la municipalité demande aux propriétaires de chiens de bien vouloir se conformer à l'arrêté préfectoral en vigueur concernant la divagation des chiens. Cela évitera les désagréments dus à l'application de mesures drastiques de la part des services municipaux.

LE PROBLEME DES CHATS LIBRES

Les chats errants (ou libres) ont toujours fait partie du paysage de nos campagnes. Mais leur augmentation devient un phénomène inquiétant dans notre village.

Les chats sont des animaux réputés pour leur caractère indépendant. Bien souvent, même s'ils sont domestiqués, ils circulent en toute liberté et se reproduisent au gré de leurs pérégrinations. Ces vagabondages donnent généralement lieu à des portées non désirées qui seront abandonnées lâchement par les propriétaires ou bien naî-



tront dans la nature, les granges ou encore coloniseront des endroits où un système de nourrissage est entretenu par des riverains.

Le nombre de chats abandonnés augmente proportionnellement avec le nombre de naissances.

Ces animaux sont souvent en détresse car victimes de malnutrition et soumis aux dangers extérieurs ainsi qu'aux blessures et maladies.

Leur présence dans notre environnement quotidien pose un certain nombre de problèmes: salissures, tapage nocturne, destruction de sacs-poubelles, éparpillement des déchets ménagers qui attirent

les rats, propagation d'infections, de parasites et de maladies telles que la toxoplasmose.

Ces animaux n'ont pas de suivi sanitaire. Ils peuvent donc transmettre des maladies à nos propres animaux (la leucose féline, le sida des chats, ...).

Enfin, les chats errants font aussi des ravages sur la petite faune sauvage (notamment sur les oiseaux et les petits mammifères).

LES SOLUTIONS:

► Les animaux doivent être identifiés par un procédé agréé.

► Ne prenez un chat que si vous êtes prêt à vous en occuper tout au long de sa vie...

► Faites stériliser vos chats!

NAISSANCES



THEUZILLOT Max	28 février 2016
SMOUNYA DUCHESNE Idris Axel	17 mars 2016
MINOT Joris	21 mars 2016
ALLEN Théo John	27 décembre 2016

MARIAGES



HENRY Damien et TISSOT Julie Marie	4 juin 2016
------------------------------------	-------------

DECES



FALCONNET Martine	20 janvier 2016
BERTHET Jean-Michel	14 août 2016
DERUNGS Yves	4 novembre 2016
DESPIERRES Roger	27 novembre 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE 2016

DURDILLY Jean-Bernard	Abri à bois
Ferme SILAS	Agrandissement de la ferme pour réalisation d'une salle de traite
MOUTHON Mathieu et Chloé	Réhabilitation d'un bâtiment mitoyen comprenant un logement
BLONDEL Sébastien et ESMIEU Léna	Construction d'une maison individuelle
PAILLER Nicolas et BECHET Floriane	Construction d'une maison individuelle
CRUZ Alain	Abri bois de chauffage et voiture
TISSOT Martine	Construction d'une villa jumelée
SURGOT Delphine	Extension d'habitation
DELHOMMEAU Thomas et Fanny	Construction d'une maison individuelle
RAVAT Mathieu et BOYER Marie	Construction d'une maison individuelle
SA Mont Blanc	Construction d'un collectif et de six villas jumelées

DECLARATIONS PREALABLES 2016

TISSOT Martine	Division foncière
BIZET Robert	Marquise
TISSOT Martine	Isolation extérieure
NORAZ Jean-Pierre	Création local technique
BEAUCLAIR Laurence	Fenêtres de toit
Consorts SUBLET	Division foncière
MISLIN Claudie	Division foncière
JOBIN Eric	Panneaux photogénérateurs
BUSSAT Denise et GALAND Anne-Marie	Ravalement de façade
NOVAIS DE OLIVEIRA Patrick	Ravalement de façade et pose de fenêtres de toit

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEZ BEDONNET

Sous maîtrise d'ouvrage par la communauté de commune la troisième tranche de l'assainissement collectif de Villy-le-Bouveret commencera début 2017 et s'effectuera sur le secteur de chez Bedonnet entre l'accès du lotissement et le réservoir près de l'oratoire du crêt à l'âne.

Ces travaux comprendront également le remplacement de la canalisation du réseau d'eau potable et la réfection des conduits d'eaux pluviales en très mauvais état dans ce secteur.

Malgré les difficultés de boucle-

ment des comptes connues et le besoin en équipement des autres douze communes, nous continuons cependant à mettre tout en œuvre pour convaincre le bureau et les services de la CCPC de la poursuite des travaux d'assainissement collectif des parties de la Léchère et de chez Maréchal non réalisées à ce jour pour pouvoir l'intégrer enfin au PPI (plan pluriannuel d'investissement).

Merci d'avance aux riverains de leur compréhension au regard du dérangement occasionné par les travaux à venir.



Montée de chez Bedonnet

ILLUMINATION DE L'ARBRE DE NOEL DE L'ECOLE

Vendredi 9 décembre 2016, les enfants de l'école ont décoré et illuminé leur arbre de Noël. Depuis septembre dernier, les enfants qui participent aux Temps d'Activité Périscolaire ont fabriqué les décorations avec l'aide de tous les animateurs : Patricia, Nathalie, Annabelle, Marion, Florent et Alain.

En présence de leurs parents, chaque enfant a accroché dans le sapin sa décoration. Des guirlandes électriques ont été mises en place et ont fait scintiller l'arbre.

Le vin chaud et autres boissons, papillotes, mandarines, étaient au rendez-vous. Une petite collation chaude (un risotto à la tomate et petits légumes) préparée par Jean-Marc BOUCHET et Alain CRUZ, a été servie à chacun.

Devant les yeux émerveillés de tous les enfants et leur joie, nous ne pouvons que reconduire cette manifestation l'année prochaine.

Ce fut un bon moment, plein de bonheur.

Un grand merci à tous : animatrices, animateurs, à Jean-Marc

BOUCHET, aux conseillers municipaux, aux bénévoles qui nous ont aidés pour la réussite de cette première illumination de

l'arbre de Noël de l'école de Villy-le-Bouveret.

Les enfants accrochent leur décoration dans le sapin.



Le vin chaud, les boissons, les papillotes et les mandarines sont proposées.



UNE PETITE ATTENTION POUR NOS AINÉS FAVIS

Comme à l'accoutumée, au mois de décembre, les membres du CCAS (centre communal d'action sociale) et du

conseil municipal vont à la rencontre de nos anciens de plus de 70 ans pour leur apporter un petit présent et leur souhaiter les bons vœux. Cette année, c'est

un panier gourmand qui leur a été offert. Pour nos anciens en maison de retraite, une corbeille de douceurs leur a été apportée.



François TISSOT, doyen du village



Madeleine TISSOT, doyenne du village

NB: Nous souhaitons n'oublier personne. Aussi, si vous n'avez pas reçu notre visite, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de mairie.

LOGEMENTS COMMUNAUX ET LOGEMENTS AIDÉS

La commune possède quelques **appartements privés** :

- ▶ Un grand appartement (100 m²) situé au dessus du cercle rural (4 chambres);
- ▶ Un appartement de 42 m² situé au dessus de l'école;
- ▶ Un appartement de 57 m² situé au dessus de l'école;
- ▶ Un grand appartement situé à côté de la mairie;
- ▶ Un nouvel appartement vient d'être créé dans la salle informatique de l'ancienne école.

Actuellement tous ces appartements sont loués. Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste d'attente, vous pouvez laisser votre candidature en mairie.

Deux **immeubles collectifs à loyer modéré** sont implantés sur le territoire communal :

- ▶ Le premier immeuble Le Tilleul est situé sur la place à côté de la mairie. Il est composé de huit appartements du studio au T4. (HLM Mont Blanc)
- ▶ Le second immeuble La Source est situé sur la route entre

Villy-le-Bouveret et Menthonnex-en-Bornes. Il est composé de six logements du T2 au T4. (OPAC de la Haute-Savoie)

Les demandes de logement locatif social sont à retirer et à déposer en mairie.

Les demandes sont valables un an à compter de leur dépôt et doivent être mises à jour en cas de changement de situation.



GRAND BAL FOLK DES ECOLES

L'APE des écoles de Villy-le-Bouveret et de Menthonnex-en-Bornes organise un grand bal folk le **samedi 24 mars 2017** dès 20h dans la salle des Ebeaux à Cruseilles.

Cette soirée sera animée par le groupe folk « L'Accord des Alpes » ainsi que par les élèves des deux écoles. Les bénéficiaires

permettront de participer au financement du voyage en Auvergne du cycle 3.

Soirée pour les enfants, les familles et tous les amis de l'école, au profit de l'APE de Villy-le-Bouveret et Menthonnex-en-Bornes.

MIEUX COMPRENDRE LA REVISION DE NOTRE PLAN LOCAL D'URBANISME

Les élus travaillent actuellement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Que devient notre bon vieux Plan d'Occupation des Sols (POS) ? Quel est le rôle du PLU et en quoi est-il différent ? Quel est son lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien (SCOT) ? Quelles sont les différentes phases qui composent ce projet ?

Autant de questions que vous vous posez peut-être et auxquelles nous allons tenter de répondre dans ce dossier.

Un POS dépassé ?

Jusqu'à présent, le POS réglementait l'utilisation du sol de notre commune en déterminant les règles de construction à partir desquelles les permis de construire et les autorisations de travaux étaient instruits : emplacement des futures voiries et équipements publics ou encore protections instituées en milieu naturel et patrimoine bâti.

Or, durant les trente dernières années, notre commune, comme toutes celles de Haute-Savoie, se sont métamorpho-

sées : agrandissement des distances entre nos lieux de vie, de travail, de commerce, de loisirs... favorisant l'usage de notre voiture et entraînant des coûts d'installation, de maintenance des réseaux et d'équipements importants.

Afin de maîtriser ce développement urbain et de le rendre plus solidaire, la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" a été votée ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2000.

Le but de celui-ci est de rechercher un équilibre entre le développement de notre village et la préservation des espaces agricoles et naturels.

Notre POS est donc aujourd'hui obligatoirement appelé à se transformer en PLU.

Cependant, tant que Villy-le-Bouveret n'a pas mis en place son nouveau PLU, c'est notre POS qui reste en vigueur tout en étant soumis au nouveau régime juridique des PLU.

Quel lien entre POS, PLU et SCOT ?

La loi est claire. Si le POS actuellement en vigueur dans notre commune n'évolue pas, notre commune doit appliquer le règlement national d'urbanisme et c'est le Préfet seul qui sera amené à délivrer les autorisations d'urbanisme avec toutes les difficultés connues (délais, sursis à statuer, refus, demande de pièces complémentaires)

En d'autres termes, la loi impose que notre POS soit transformé en PLU et qu'il ne remette pas en

cause les orientations du SCOT du bassin annécien qui concerne notre commune.

Ce dernier, approuvé le 26 février 2014, est composé de 7 intercommunalités (6 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération), soit 59 communes.

Son objectif est de construire une vision d'ensemble du territoire afin que les réflexions d'aménagement soient menées

au niveau du bassin de vie et non seulement au niveau communal ou intercommunal.

Le SCOT du bassin annécien doit permettre à nos communes et communautés de communes d'harmoniser et de coordonner les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de transport, de développement économique et d'implantations commerciales, qui ont chacune des effets sur les territoires voisins et leurs habitants.

Quelle mise en œuvre dans notre commune ?

Afin de garder la maîtrise du foncier, les élus favis ont voté une délibération précisant la migration du POS en PLU en février 2015.

Les 11 communes de notre com-

munauté de communes, hors Cruseilles et Allonzier-la-Caille considérées comme bourgs-centre, ont décidé de lancer un appel d'offres commun. L'objectif était de bénéficier de l'ac-

compagnement d'une seule structure et d'abaisser les coûts financiers. Le bureau d'études Agence des Territoires a ainsi été recruté pour réviser notre PLU.

La révision du PLU s'effectue en plusieurs phases, comme le montre le tableau ci-dessous:

1- Diagnostic de la commune
2- Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3- Elaboration du règlement du PLU
4- Phases procédurales

Phase 1 : Diagnostic de la commune

Le conseil municipal a souhaité associer les habitants à l'élaboration de notre PLU. Deux ateliers participatifs animés par le bureau d'études Agence des Territoires ont été organisés et ont rencontré un vif succès. Plus de 30 personnes ont répondu présentes lors de chaque atelier.

Ces moments d'échanges ont permis de mettre en lumière les préoccupations des habitants telles que :

- la préservation des espaces agricoles,
- la mise en valeur du patrimoine paysager,
- la défense et le renforcement

de l'identité du village en conservant le caractère homogène des bâtiments,

- le nécessaire équilibre entre urbanisation et vie sociale,

Ces réflexions pourront être intégrées au document qui servira de base au PLU : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Phase 2 : Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Les grands principes du projet de PLU de Villy-le-Bouveret sont exprimés dans un document de référence, intitulé Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les élus favis vont rédiger ce « document cadre » avec l'aide du bureau d'études.

Ce document simple et concis définira les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement de notre commune.

Il est proposé aux habitants afin de recueillir leurs avis. Il sera ensuite soumis au débat en conseil municipal.

Phase 3 : Elaboration du règlement du PLU

Le règlement d'urbanisme et le plan de zonage sont alors élaborés par le conseil municipal et le bureau d'études.

Phase 4 : Phases procédurales

Le PLU est alors envoyé aux personnes publiques : services de l'Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Chambre d'Agriculture, Chambre de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie...

Une enquête publique sera ensuite réalisée durant un mois environ : elle permettra aux habitants de la commune de faire remonter leurs remarques et préoccupations auprès du Commissaire enquêteur qui est une personne neutre nommée par le Tribunal Administratif.

Le nouveau PLU pourra alors être adopté par le conseil municipal de Villy-le-Bouveret en 2018.



Un atelier participatif animé par le bureau d'études Agence des territoires



Une concertation tout au long du projet

La concertation avec les habitants du village sera à l'œuvre durant le processus de construction de notre PLU, comme le précise le tableau ci-dessous : réunions publiques, lettres d'infor-

mation, enquête publique...

Cette concertation connaîtra un bilan écrit lors de l'élaboration du règlement du PLU.

Les élus favis souhaitent vous in-

former et vous associer en amont des décisions qui concernent votre cadre de vie, afin de mieux définir les objectifs d'aménagement au travers d'une démarche globale.



Vue aérienne de Villy-le-Bouveret

Calendrier prévisionnel de révision du Plan Local d'Urbanisme

Calendrier		Processus d'élaboration de PLU	Disposition de concertation	Etapes réglementaires (délibération en conseil municipal)
2016	3 ^{ème} trimestre	Diagnostic du territoire	Concertation avec le public (réunions publiques, lettres d'informations,...)	Débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PPAD)
	4 ^{ème} trimestre			
2017	1 ^{er} trimestre	Définition du projet d'Aménagement et de Développement Durable		
	2 ^{ème} trimestre	Elaboration du règlement du PLU		
	3 ^{ème} trimestre		Bilan de la concertation	
4 ^{ème} trimestre	Phases procédurales	Consultation des PPA*		
		Enquête publique		
2018	1 ^{er} trimestre		Approbation du PLU	

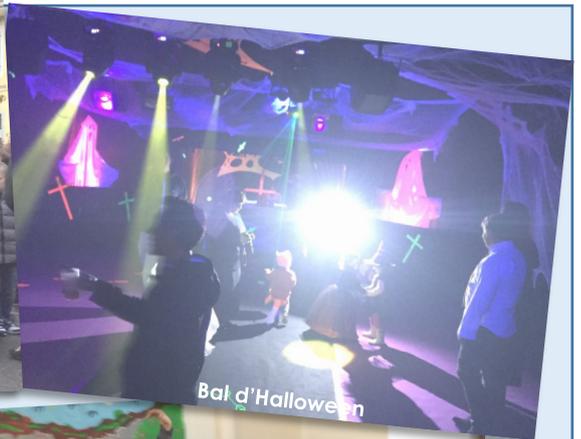
* Personnes Publiques Associées : services de l'Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Chambres consulaires (Agriculture, Artisanat, CCI), intercommunalité...

➔ **Plan Local d'Urbanisme applicable en 2018.**

LES DERNIERS EVENEMENTS DE LA COMMUNE...



Cérémonies du 11 novembre



Bal d'Halloween



Repas de Noël à la cantine de l'école



Visite du Père Noël à l'accueil de loisirs



17 Décembre 2016: Dégustations d'huîtres et saumon au Cercle



7 Janvier 2017: Soirée de l'Epiphanie suivie d'une raclette au Cercle



14 Janvier 2017: Cérémonie des vœux du maire



LES INCONTOURNABLES

REMISE DU TITRE DE MAIRE HONORAIRE A FERNAND BOUCHET



Le sénateur Jean-Claude CARLE a remis l'écharpe de maire honoraire à Fernand BOUCHET.

La cérémonie des vœux du maire, qui a eu lieu samedi 14 janvier 2017 à la salle du Cercle, en présence des élus, a aussi été l'occasion de la remise du titre de maire honoraire à Fernand BOUCHET.



Karine, la fille de Fernand BOUCHET, a souligné les enjeux quotidiens de la fonction de maire.

L'honorariat est une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat. (article L 2122. 35 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En effet, Fernand BOUCHET, qui est né en 1941 à Villy-le-Bouveret, a exercé les fonctions de maire du village de mars 1989 à mai 2007, au cours de 3 mandats successifs, soit 18 ans.

Avec son conseil municipal (représenté par Chantal SALLAZ lors de la cérémonie), il est à l'initiative de nombreux changements dans notre commune : les logements aidés (immeubles Le Tilleul et La Source), les aménagements divers (place du vil-

lage, déplacement de la mairie à la cure, création de la salle du Cercle sur le passage, construction de l'agorospace), l'enterrement des réseaux secs, la création de la troisième classe avec le district d'alors, la création de la station d'épuration à lit à macrophytes (roseaux), la construction de la déchèterie au titre de vice-président de la CCPC, ...

Comme l'a souligné Jean-Marc BOUCHET, ces années de bénévolat et de civisme au service de la commune représentent « une masse de démarches, de réunions, de temps passé, de kilomètres parcourus... sans oublier les relations conflictuelles concernant les animaux qui divaguent, les haies à entretenir, les fossés à curer, les mauvais stationnements, les disputes entre voisins, les dégâts et vandalismes divers. »

Ces années sont aussi marquées par une vie professionnelle et familiale sacrifiées, comme l'a soulevé Karine, la fille de Fernand BOUCHET.

Après les allocutions de Christelle PEILLEX, conseillère départementale, puis de Jean-Claude CARLE, sénateur, l'écharpe de maire honoraire a été officiellement remise à Fernand BOUCHET, qui a ajouté quelques mots.

L'assemblée réunie pour l'occasion a chaleureusement applaudi avant de partager le verre de l'amitié.

PORTRAIT DE MARION LUPKINS



Marion LUPKINS

« **E**mbauchée en tant qu'agent d'animation polyvalent depuis le mois de septembre, j'ai intégré l'équipe d'animateurs de l'école dès la rentrée des classes 2016.

Maman d'une petite fille de 18 mois, la vie quotidienne auprès

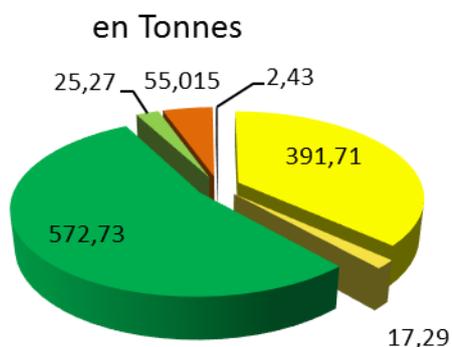
des enfants me donne envie de poursuivre en passant mon BAFA et d'autres formations en lien avec la petite enfance.

J'ai à cœur de m'investir pour la commune de Villy-le-Bouveret qui m'a accueillie les bras ouverts. »

LE TRI ET NOUS!

Les habitants de la commune de Villy-le-Bouveret sont de bons trieurs :

DÉCHETS TRIÉS COLLECTÉS EN 2015



- Emballages collectés sur la communauté de communes hors Villy-le-Bouveret
- Emballages collectés sur la commune
- Verre collecté sur la communauté de communes hors Villy-le-Bouveret
- Verre collecté sur la commune
- Refus de tri sur la communauté de communes hors Villy-le-Bouveret
- Refus de tri sur la commune

Cependant, des progrès restent à faire pour réduire le refus de tri (2,43 tonnes par an).

La majorité des refus de tri constatés correspond souvent à une trop grande quantité de plas-

tiques non recyclables présents dans les bacs de tri, ou des bouteilles et flacons en plastique, non vidés.

En effet, sur notre territoire, **les seuls emballages plastiques re-**

cyclables, pour l'instant, sont les bouteilles et les flacons vidés.

Toutes les autres sortes de plastiques doivent être jetées dans le bac d'ordures ménagères.

Emballages plastiques à poser dans le bac de tri jaune



En respectant ces consignes, nous faisons progresser les quantités de matières triées, donc recyclées. Ainsi, nous contribuons à économiser des matières premières périssables.



DECLARATION D E RUCHES : DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE



Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année **entre le 1er septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration de ruches est à réaliser en ligne sur le site « Mesdemarches » (le site officiel des démarches de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace « Télérucher » et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de

ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE : DANGER ET PREVENTION

L'échinococcose est une maladie grave, lourde et potentiellement mortelle pour l'homme.

Les renards, les chiens et, même quelques fois, les chats peuvent disséminer ce parasite dans votre environnement. Vous-même, vos proches ou vos enfants, pouvez être accidentellement contaminés car nous sommes dans une région infestée. Le Lidal (laboratoire vétérinaire départemental) fait actuellement des analyses sur des prélèvements demandés aux lieutenants de l'ovellerie ceci afin de réactualiser la carte de l'échinococcose en Haute-Savoie.

Echinococcose : qu'est-ce que c'est ?

Les échinocoques sont de petits ténias (vers intestinaux plats) de 2 à 3 mm, seulement, capables de gros ravages chez certains de leurs hôtes

et notamment chez l'homme.

Ils provoquent l'échinococcose alvéolaire.

L'hôte définitif est généralement le renard, occasionnellement le chien et le chat.

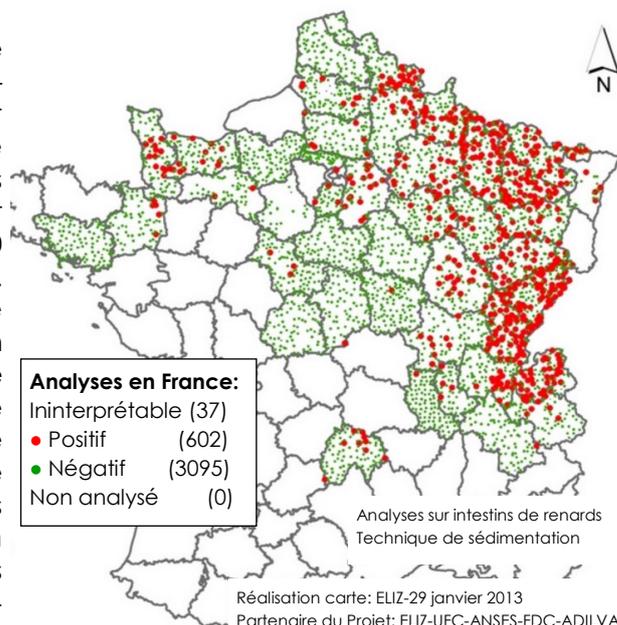
Les hôtes intermédiaires sont des rongeurs dont le campagnol.

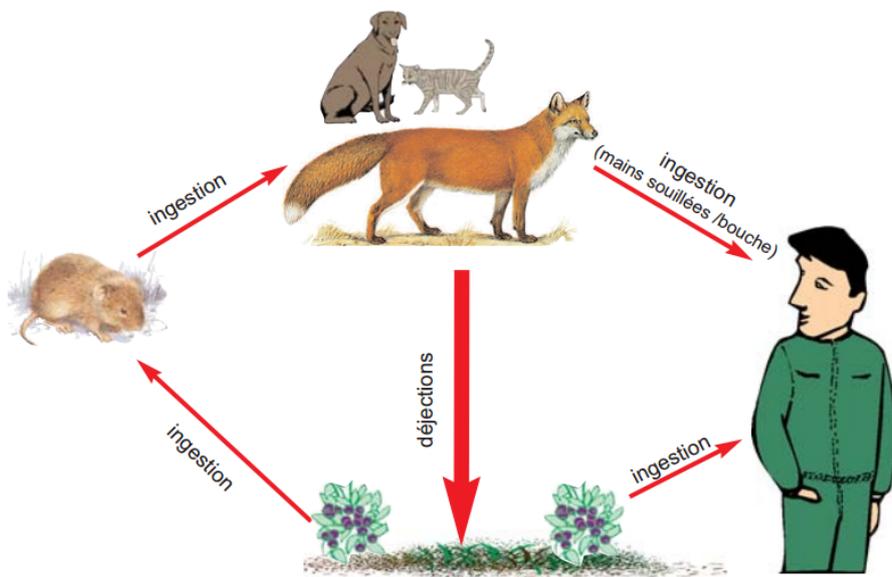
L'échinococcose alvéolaire est présente uniquement dans l'hémisphère Nord et plutôt dans des zones froides et élevées (500 à 700 mètres d'altitude). Cependant, l'étude de la situation en France montre que ce parasite s'étend au-delà de ces limites et semble s'adapter à des zones de plus en plus tempérées (exemple: Norman-

die, Centre...).

En France, nous sommes plutôt concernés par l'échinocoque *multilocularis* qui est essentiellement véhiculé par les renards.

L'échinococcose est une zoonose. L'homme peut donc être infesté.





Voici certaines des façons les plus fréquentes d'attraper une échinococcose :

- ▶ Manger des baies type myrtilles, airelles, des pissenlits ou autres fruits des bois poussant à ras le sol dans des zones accessibles aux renards ou aux chiens.
- ▶ Se laisser lécher le visage par son chien ou son chat (pour les chats qui vadrouillent en zones à risque).
- ▶ Se laisser lécher les mains et ne pas les laver avant de les porter à la bouche.
- ▶ Caresser son chien ou son chat et porter ses mains à la bouche sans les laver en zone à risque.
- ▶ Manger les légumes d'un potager accessible aux renards, chiens et chats sans les laver suffisamment ou les cuire.
- ▶ Ne pas se nettoyer suffisamment les mains après avoir travaillé la terre, collecté du bois, travaillé en forêt ou sur des exploitations agricoles en zone rurale contaminée.
- ▶ Ramasser un renard blessé ou mort sans mettre de gants.
- ▶ Mettre de l'herbe, de la terre ou du sable souillés à la bouche (plus fréquent chez les enfants) en zone contaminée.
- ▶ Boire une eau souillée dans la nature en zone à risque.



Symptômes de l'échinococcose chez l'homme

Bien que l'infestation ne soit pas très fréquente, le nombre de cas augmente avec l'extension du parasite. Chez l'homme les conséquences sont dramatiques car la maladie atteint essentiellement le foie mais peut, également, toucher les poumons ou le cerveau. Les œufs éclosent dans le corps et les larves évoluent jusqu'à coloniser le foie. Suivant le type d'échinocoque, elles vont engendrer un gros kyste (kyste hydatique) ou une pseudo tumeur envahissante. Le fonctionnement du foie devient alors difficile créant un fort déséquilibre qui entraîne systématiquement la mort sans traitement. Le plus gros souci est de suspecter cette parasitose car l'évolution peut se faire sur plusieurs années. Les symptômes sont, par ailleurs, peu spécifiques et peuvent passer pour des troubles plus classiques liés à d'autres pathologies du foie.

Traitement de l'échinococcose chez l'homme

Pour l'échinococcose alvéolaire, sans intervention chirurgicale, voire greffe de foie, la mort est la seule issue. La prévention et la gestion du problème en amont chez l'animal reste la seule piste valable à l'heure actuelle.

Quelles mesures collectives de prévention?

Chez l'animal

- ▶ Traitement systématique des chiens et chats par un vermifuge efficace, avec récupération et élimination des déjections (enfouissement).
- ▶ Contrôle des populations de renards et de rongeurs.

Pour les salariés en contact avec les animaux

- ▶ Formation et information: hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention.
- ▶ Mise en place de moyens appropriés, notamment :
 - Eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).
 - Vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

Quelle conduite à tenir pour éviter d'être contaminé?

- Respecter les règles d'hygiène :**
- ▶ **Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement :**
 - Après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.
 - Avant les repas, les pauses, en fin de journée de travail.
 - ▶ Si plaie : laver, savonner, puis rincer. Désinfecter et recouvrir d'un pansement imperméable.
 - ▶ Vêtements de travail, gants, bottes : nettoyer régulièrement.

- Dans les régions à risque :**
- ▶ Ne jamais manger de plantes ou de fruits sauvages crus (pissenlits, myrtilles, fraises...). Les laver et les cuire.
 - ▶ Port de gants pour les travaux de plein air, et lors de la vermifugation des chiens et chats parasités.
 - ▶ Lavage des mains après ces travaux et après le toilettage des animaux de compagnie.

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE H5N8 : PASSAGE EN RISQUE ELEVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

L'influenza aviaire est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse. Elle affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, une maladie pouvant aboutir rapidement à la mort.

Depuis le 5 décembre 2016, suite à la détection de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du sud ouest et sur des oiseaux de la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et en Haute-Savoie, **le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé de relever le niveau de risque vis à vis de la maladie à "élevé" sur l'ensemble du territoire.**

Quelles sont les espèces concernées ?

Ce virus est transmissible à toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages.

Pour l'instant, ce virus a été détecté en Europe, principalement sur la faune sauvage et plus particulièrement sur des oiseaux migrateurs.

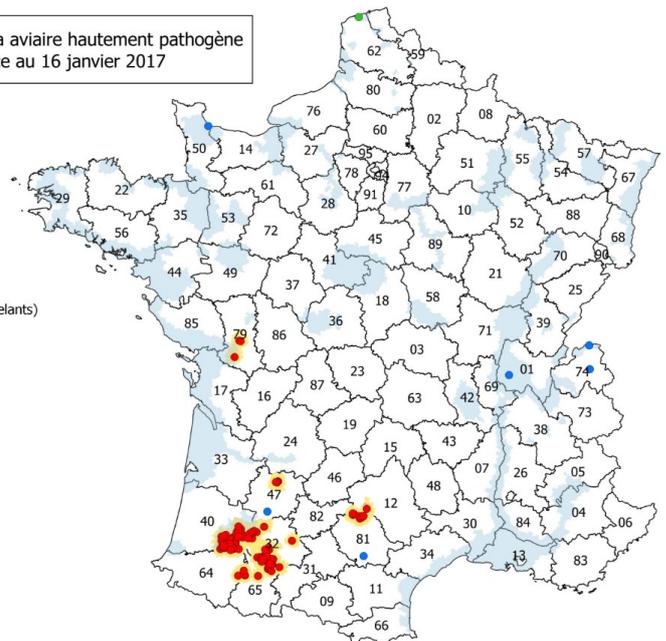
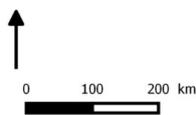
Quels sont les signes cliniques ?

Les formes graves se traduisent par une atteinte importante de l'état général des oiseaux, surtout chez les poules et les dindes, contrairement aux canards et aux oies qui expriment peu ou pas de symptômes.



Situation Influenza aviaire hautement pathogène
en France au 16 janvier 2017

- Foyers H5N8 HP :
- élevage domestique
 - faune sauvage captive (appelants)
 - faune sauvage libre
 - zone de protection
 - zone de surveillance
 - zone à risque particulier



Ces symptômes sont : respiratoires, digestifs ou nerveux.

Quelles sont les mesures à prendre dans votre exploitation ou votre basse cour en cas de suspicion d'un foyer ?

Vous devez faire référencer vos animaux auprès de la mairie du lieu de détention des oiseaux.

Dans le cas d'une mortalité anormale, conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et **contactez au plus vite votre vétérinaire** ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Les gestes qui évitent la transmission de la maladie :

► **Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour;**

► **Protéger votre stock d'aliments** des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;

► **Aucune volaille (palmipèdes**

et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volaille sans précautions particulières ;

► **Il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination** sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

► **Il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel** utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site :

<http://agriculture.gouv.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi 13h30 – 17h00

Jeudi 14h00 – 18h30

Téléphone: 04.50.68.08.09

Fax: 04.50.23.08.27

mairievilly.le.bouveret@wanadoo.fr

MANIFESTATIONS A VENIR...

- **Dimanche 19 mars:** Loto organisé par le Club des Bornains salle polyvalente de Menthonnex-en-Bornes.
- **Jeudi 30 mars:** Assemblée générale du Cercle rural.
- **Jeudi 11 mai:** Première réunion publique de préparation de la fête paysanne et de la fête africaine.
- **Jeudi 1^{er} juin:** Deuxième réunion publique de préparation de la fête paysanne et de la fête africaine.

DES ANIMATIONS POUR TOUTE LA FAMILLE

Office de Tourisme
Alter'alpa Tourisme,
22 place de la Mairie,
74570 Thorens Glières

Tél. : 04 50 22 40 31

www.alteralpatourisme.com



► **Samedi 10 Mars: TRAIL & SKATE** à 19h au Plateau des Glières.

Un moment convivial pour ce trail nocturne.

6km de *trail running* sur neige suivi de 9km de *skating*, en solo ou en relais à deux.

Limité à 100 participants.

La Maison du Salève
775, Route de Mikerne
74160 Presilly

Tél : 04 50 95 92 16

info@maisondusaleve.com



Animations proposées par la Maison du Salève sur réservation.

► **Samedi 4 février 2017 : Sortie nocturne en raquettes** à 18h30 au Salève.

Au départ de la Croisette, participez à cette balade au clair de lune en raquettes, avant d'aller déguster un bon repas. Une aventure conviviale et riche en émotions lors de laquelle vous découvrirez un autre visage du Salève.

Sortie encadrée par Emmanuelle GABIOUD, accompagnatrice en montagne.

25€/pers (raquettes comprises) + 20€ pour le repas (hors boissons).

Informations et réservations : www.vianaturae.ch

► **Mercredi 22 février 2017: Land Art** à 14h30 à La Maison du Salève.

Le Land art est une création artistique utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, pierre, feuilles...). Laissez libre cours à votre imagination et créez une œuvre éphémère avec la neige. Dès 6 ans. 6€ sur inscription.

► **Vendredi 3 mars 2017: Atelier du géologue** à 14h30 à La Maison du Salève.

Découvrez les mystères des fossiles et repartez avec votre moulage. Prêts pour un voyage dans le temps ?

Dès 6 ans. 6€ sur inscription.

**ELECTIONS:
IMPORTANT**

Le premier tour de l'élection du Président de la République aura lieu le dimanche 23 avril 2017 et le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Afin de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale, les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.



INFORMATION DU CENTRE DE LOISIRS

Cette année, le centre de loisirs de Villy-le-Bouveret accueillera vos enfants:

- pendant les vacances de Février;
- pendant les vacances de Pâques;
- pendant les deux mois de vacances d'été à partir du 10 juillet 2017.

N'hésitez pas à consulter le programme des activités sur le site internet de la Mairie et à inscrire votre enfant!!!

Pour tous renseignements:

Téléphone: 04 50 45 70 85

Email: centredeloisirsdesbornes@orange.fr